

## **Accord en vertu de l'article 10-10.00**

Le présent accord a pour objet d'amender  
l'entente intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones  
(CPNCA)

et

l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ)  
pour le compte des syndicats des enseignantes et enseignants qu'elle représente

Objet : Modifications au paragraphe b) de la clause 9-1.11 de l'entente E5 2015-2020

(A3)

**Les parties conviennent de ce qui suit :**

**I- Le paragraphe b) de la clause 9-1.11 est remplacé par ce qui suit :**

b) Pour la durée de la présente entente, l'arbitre en chef est André G. Lavoie et les autres arbitres sont :

Jean Barrette  
René Beaupré  
Serge Brault  
Robert Choquette  
André Dubois  
Guy Dufort  
Nathalie Faucher  
Maureen Flynn

Diane Fortier  
Francine Lamy  
Joëlle L'Heureux  
Claude Martin  
Nathalie Massicotte  
Nancy Ménard-Cheng

Denis Nadeau  
Michel G. Picher  
Jean-René Ranger  
Yves St-André  
Andrée St-Georges  
Lyse Tousignant  
Louise Viau

ou toute autre personne nommée par l'APEQ et l'ACSAQ.

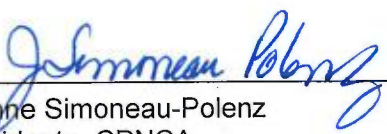
**II- Entrée en vigueur**

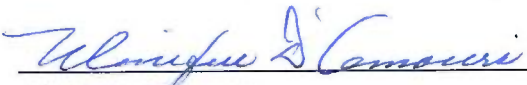
Le présent accord entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018.


Pour le Comité patronal de négociation  
pour les commissions scolaires  
anglophones (CPNCA)

Pour l'Association provinciale des  
enseignantes et enseignants du  
Québec (APEQ)

  
\_\_\_\_\_  
Joanne Simoneau-Polenz  
Présidente, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Monique D'Amours  
Vice-présidente, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Émilie Gosselin-Bergeron  
Représentante, MEES

  
\_\_\_\_\_  
Yves Proulx  
Représentant, ACSAQ

  
\_\_\_\_\_  
Olivier Dolbec  
Négociateur